

Département de l'Essonne
Arrondissement d'Evry

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 25 JUIN 2026

DÉLIBÉRATION

NOMENCLATURE PRÉFECTURE : 1 - COMMANDE PUBLIQUE / 2 - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC
OBJET : APPROBATION DE L'ACTE D'AMODIATION DU PERMIS D'EXPLOITATION DU DOUBLET GEOTHERMIQUE GVS3-GVS4 A VIGNEUX-SUR-SEINE

- Total : 58** L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq juin, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le jeudi dix-huit juin, s'est rassemblé au SyAGE sous la Présidence de François DUROVRAY
- Présents : 40** Nathalie ALCARAZ, Nicolas ALLEOS, Anne BLOSER, Sylvie CARILLON, Christophe CARRERE, Christel CASSATA, Christophe CHARDEY, Thomas CHAZAL, Céline CIEPLINSKI, Romain COLAS, Christine COTTE, François DAMERVAL, Michaël DAMIATI, Claudia DE CAMPOS, Nicolas DOHIN, Valérie DOLLFUS, François DUROVRAY, Marième GADIO, Bruno GALLIER, Christine GARNIER, Pierre-Valéry GAUDEAU, Faten HIDRI, Frantz ISAMBERT, Anne-Marie JOURDANNEAU-FORT, Colette KOEBERLE, Bilal LAOUFI, Didier LE COZ, Constant LEKIBY, Jean-Michel MATHY, Jérôme MEUNIER, Pascal ODOT, Sylvain PAQUET, Sabine PELLON, Guillaume PRIM, Valérie RAGOT, Graziella RIOU-HARCHAOU, Laurent ROUSSET, Leïla SAID, Josiane SIMON, Aouicha TRAORE
- Représentés : 5** Damien ALLOUCH donne pouvoir à Sabine PELLON, Sylvie DONCARLI donne pouvoir à Laurent ROUSSET, Farid GHEDDOUCHE donne pouvoir à Christine COTTE, Sandrine LAMIRÉ donne pouvoir à Nicolas DOHIN, Fouad SARI donne pouvoir à Thomas CHAZAL
- Absents : 13** Taoufik BOUCHAL, Gaëlle BOUGEROL, Olivier CLODONG, Typhaine DESBOIS-BOUBY, Nicolas DUPONT-AIGNAN, Marie-Françoise DUSSAUD, Vannina ETTORI, Jocelyne FALCONNIER, David FÉROT, Nicole LAMOTH, Maxence MAHEN, Fula MESIKA, Clément VEYRAT

DCC-2026-098

SECRETAIRE DE SEANCE
Leïla SAID

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles, sise au 56, Avenue St Cloud 78000 Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine, adressé à son Président, aux coordonnées figurant en entête de la présente délibération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Cette possibilité peut s'exercer par voie postale ou par voie électronique (via le Télérecours citoyens www.telerecours.fr)
Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois par voie postale ou électronique. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Date de publication : mercredi 08 juillet 2026

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 25 JUIN 2026

DELIBERATION

DCC-2026-098	APPROBATION DE L'ACTE D'AMODIATION DU PERMIS D'EXPLOITATION DU DOUBLET GEOTHERMIQUE GVS3-GVS4 A VIGNEUX-SUR-SEINE
--------------	---

VU la note explicative et de synthèse du Président,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L5211-1, L5211-10,

VU l'arrêté préfectoral n° 2015-PREF.DRCL/951 du 14 décembre 2015 portant création de la Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres Val de Seine,

VU l'arrêté du préfet de l'Essonne n° 2025-PREF-DRCL-279 du 9 octobre 2025 constatant le nombre et la répartition des sièges au sein du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine à compter du renouvellement général des conseils municipaux et communautaires de 2026,

CONSIDÉRANT qu'en date du 28 août 2016, la ville de Vigneux-sur-Seine a confié à la société IDEX Territoire, laquelle a constitué une société dédiée dénommée CONCORDIA ÉNERGIE, une concession de service public d'une durée de 30 ans relative à la production, l'exploitation et la distribution du réseau de chaleur par géothermie de la Commune de Vigneux-sur-Seine,

CONSIDÉRANT qu'en date du 7 novembre 2023, la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine s'est doté de la compétence « création, aménagement, entretien et gestion des réseaux de chaleur sur les territoires des communes de Crosne, Draveil, Montgeron et Vigneux-sur-Seine »,

CONSIDÉRANT qu'en date du 21 décembre 2023, la ville de Vigneux-sur-Seine a cédé sa compétence « Réseaux de chaleur » à la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine,

CONSIDÉRANT que le contrat de délégation de service public prévoit dans son article 7, le transfert du Permis d'Exploiter au délégataire après obtention de ce dernier,

CONSIDÉRANT que le doublet de géothermie doit faire l'objet d'une demande de modification du Permis d'Exploiter auprès des services de l'État compétents, dans le but de poursuivre le développement du réseau de géothermie afin de respecter les objectifs du Plan climat,

Le Bureau Communautaire consulté,

La Commission Aménagement et Transition écologique entendue,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité

Article 1^{er} : APPROUVE les termes de l'acte d'amodiation entre la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine et la société CONCORDIA ÉNERGIE annexé à la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 06/07/2026

Reçu en préfecture le 06/07/2026

Publié le

ID : 091-200058477-20260625-DL1715H1-DE



Article 2 : AUTORISE le Président ou son représentant à signer tout acte et tout document s'y rapportant.

Fait et décidé, les jour, mois et an, susdits.

Pour extrait conforme,

François DUROVRAY
Président de la communauté d'Agglomération
Val d'Yerres Val de Seine
Président du Département de l'Essonne



Signé électroniquement par :

François DUROVRAY

Date de signature : 02/07/2026

Qualité : Président